



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

*L'environnement  
au quotidien*

\*\*\*\*\*

## **PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**

**DU 13 DECEMBRE 2024**

\*\*\*\*\*

Le Vendredi 13 Décembre 2024 à 17 heures 30', dans les locaux du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, s'est réuni le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Président en exercice, avec l'ordre du jour suivant :

- Délibération : Adhésion et transfert de compétences de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour les communes de BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE, SAINT PREJET ARMANDON, VARENNES SAINT HONORAT et SAINT PAL DE SENOUIRE souhaitant bénéficier des services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE,

- Questions diverses.

Assistait à cette réunion Monsieur Serge BATISSE Directeur du S.I.C.T.O.M.

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyauime (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), BON Patrice (JAVAUGUES), BENIGAUD Sophie (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), ALBARET BENOIT (PAULHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : LOIR Nicolas (AUBAZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), HAUDEGUAND Michel (DESGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), JAMMES Eric (ST BERAÏN), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), CHAUVET Magalie (COLLANGES), GAUCHET Alain (COUDES), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DUJARDIN François (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROU), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), COURTU Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), GRYGIEREC Nadège (SAUVAGNAT SAINTE MARTHE), LIVET Bertrand (USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : NERON Gilles (BUSSEOL), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), OLEON Michel (SAINT VERT) - **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONY Josiane (LUBILHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : MOURLAIX Thibault (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : ROUVET Françoise (BANSAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), ROUX Bernard (PERRIER), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LANSARD Denis (SUGERES), AIGOUY Thierry (VARENNES SUR USSON) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

Le quorum étant atteint, Monsieur Pierre RAVEL, Président du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE ouvre la séance.

Il désigne également une secrétaire de séance : Madame Catherine FROMAGE, Vice-Présidente du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Le Président demande si le Procès-Verbal de la séance du 04 Octobre 2024 appelle des observations. Aucune observation n'est apportée.

Le Président rend compte des décisions qu'il a prises conformément à la délégation qui lui a été conférée par le Comité Syndical :

**- Décision n° 2024-6 : Reprise sur provision**

Le Président informe le Comité Syndical qu'une reprise sur provision au compte 7815 pour un montant de 300 000,00 € a été effectuée en raison de la hausse des coûts du traitement des déchets ménagers et de la hausse des tonnages de refus de tri.

**- Décision n° 2024-7 : M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit**

Le Président expose qu'il y a eu lieu de procéder à des ajustements de crédits au sein de chapitres pour permettre la comptabilisation de certaines écritures comptables. Les transferts de crédits suivants ont été opérés :

SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE DU COMPTE	MONTANT
Investissement	21	21828	Autres matériels de transport	- 70 000,00
Investissement	23	2313-1077	Constructions en cours	+ 70 000,00

**- Décision n° 2024-8 : Prestation de surveillance humaine sur la déchèterie de BRASSAC LES MINES**

Une consultation a été lancée du 16 OCTOBRE 2024 au 07 NOVEMBRE 2024 en vue de choisir un prestataire assurant la prestation de surveillance humaine sur la déchèterie de BRASSAC LES MINES. Une entreprise a répondu sur la base du cahier des charges communiqué : AGI PROTECTION. Après analyse de l'offre, l'entreprise AGI PROTECTION a été retenue.

**- Décision de reconduction du marché : Entretien mécanique des véhicules du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE**

Le Président informe le Comité Syndical de la reconduction du marché d'entretien mécanique des véhicules du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE jusqu'au 21 FEVRIER 2026.

**DELIBERATION**

**Adhésion et transfert de compétences de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour les communes de BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE, SAINT PREJET ARMANDON, VARENNES SAINT HONORAT et SAINT PAL DE SENOUIRE souhaitant bénéficier des services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE**

Le Président explique que la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER souhaite imposer au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE la signature de deux conventions :

- d'une part pour une prestation de services par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour les communes de BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE, SAINT PREJET ARMANDON, VARENNES SAINT HONORAT et SAINT PAL DE SENOUIRE,

- d'autre part pour les prestations de services par la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER pour la collecte des communes de CRONCE, CHASTEL, FERRUSSAC et PINOLS, aujourd'hui adhérentes au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Le Président rappelle que lors du dernier Comité Syndical en date du 04 OCTOBRE 2024, il a été clairement exposé les différentes demandes de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER, ce à quoi le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a émis un avis défavorable.

Le Président expose donc à nouveau le contexte du sujet qui nous rassemble.

Il rappelle que notre Syndicat exerce sur 2 600 km<sup>2</sup> sa compétence collecte et traitement des ordures ménagères. Cette compétence lui avait été transférée par 4 Communautés de Communes et une agglomération : l'AGGLO D'ISSOIRE, BRIOUDE SUD AUVERGNE, AUZON COMMUNAUTE, MOND'ARVERNE ET LES RIVES DU HAUT ALLIER pour les 42 communes sur les 60 qui la composent. Notre Syndicat gère la collecte. Le transport et le traitement sont assurés par le VALTOM.

Il précise qu'il a été demandé aux services de mettre en œuvre un service de proximité dans le but d'installer un service efficient au meilleur coût pour les contribuables. Outre la collecte en porte-à-porte et en points d'apports de proximité, notre syndicat met à la disposition des usagers 7 déchèteries, bientôt 8 avec celle de PAULHAGUET. L'accès est gratuit pour les particuliers, sans limitations ni en nombre de passages, ni en tonnages. Pour les professionnels à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, l'accès sera aussi gratuit sur les déchèteries qui disposent des quais adaptés aux différentes collectes, ce qui sera bien sûr le cas à PAULHAGUET. Il est donc nécessaire et légitime d'assurer un contrôle des usagers afin de ne pas créer un appel d'air à tous les déchets environnants. La politique du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a toujours été de réserver l'accès de ses déchèteries à ses administrés.

Le Président expose que, historiquement, le projet de déchèterie à PAULHAGUET avait été plusieurs fois imaginé, modifié, reporté. Ce projet existait déjà avec la Communauté de Communes de PAULHAGUET. La plupart des communes qui veulent aujourd'hui accéder à cette déchèterie avait alors délibéré leur intention d'adhérer au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. Le S.I.C.T.O.M. en avait fait de même pour les accepter. C'était juste avant la création de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER et cela n'a pas été appliqué par cette dernière. Il ajoute que, lors de la mise en place de la nouvelle équipe au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, nous avons promis de réaliser cette déchèterie et nous avons tenu parole. Cela représente plus d'un million d'euros d'investissement dont ont bénéficiées les entreprises du territoire. Monsieur RAVEL remercie le Maire de PAULHAGUET, car sans son investissement, ses interventions et la mise à disposition du terrain, rien n'aurait été possible. Il rajoute que nous avons toujours répété que l'accès à cette déchèterie serait conditionné à l'extension du périmètre d'adhésion des collectivités qui souhaitent en disposer.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER ont eu plusieurs rencontres pour aborder l'avenir et les modalités d'utilisation de cette déchèterie. Plusieurs scénarios ont été évoqués. Le Président précise que nous ne voulons obliger personne à travailler avec nous et que nous n'avons pas l'habitude de travailler au désavantage de nos administrés. Il précise également que, lorsque nous avons décidé collectivement de faire cette déchèterie, nous n'avons demandé aucune contrepartie. Par contre, du côté de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER, il est apparu rapidement une différence d'appréciation et une volonté de marchander l'hypothèse de l'accès à la déchèterie.

Le Président expose que la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER a mis en avant 2 scénarios :

o Première proposition de marchandage : si l'extension du périmètre aux communes des environs de PAULHAGUET était l'option choisie, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE devait en échange se séparer de plusieurs communes : CRONCE, PINOLS, CHASTEL. Dans un deuxième temps, FERRUSSAC a été rajouté à la liste,

o Deuxième proposition de marchandage, qui est celle que la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER a fait voter et qu'elle souhaite nous imposer. Au travers d'un conventionnement, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE doit s'engager à collecter les communes des environs de PAULHAGUET et s'engage à leur laisser l'accès à la déchèterie. Et toujours en échange, au prétexte de mauvais contrat réalisé entre la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER et ALTRIOM, il est toujours question que la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER collecte les communes de CRONCE, PINOLS, CHASTEL et en prime FERRUSSAC.

Le Président explique qu'il s'agit d'une proposition dans laquelle le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE n'a aucun intérêt. En effet, si nous acceptons le principe du conventionnement, cela suppose pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE d'investir en véhicules et personnels supplémentaires alors même que nous n'avons aucune garantie de l'engagement à long terme de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER. Dans cette situation, nous porterions des investissements pour ceux-là même qui refusent de s'engager avec nous. Il précise également que nous sommes, de par nos réorganisations, en capacité de collecter CRONCE, PINOLS et CHASTEL ; FERRUSSAC étant déjà collectée par nos soins.

Monsieur RAVEL ajoute que, face à ces exigences, il a essayé de proposer un compromis :

- extension de périmètre prévue pour les communes des alentours de PAULHAGUET, ce qui réglait le problème de l'accessibilité à la déchèterie,

- conventionnement pour les Communes de CRONCE, PINOLS et CHASTEL sous réserve qu'elles conservent l'ensemble des prestations déjà mises en œuvre par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. Et que nous définissions ensemble les conditions tarifaires, et non pas se les voir imposer par la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER.

Il ajoute également que Monsieur BEAUD a fait fi de nos propositions et a décidé de passer en force et de nous imposer ces conventions. C'est la raison pour laquelle, lors du dernier Comité Syndical, il a redemandé aux délégués du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE de donner leur avis. Les délégués de CRONCE et CHASTEL ont clairement exprimé leur volonté de rester au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et le conseil a conditionné l'accès à la déchèterie à une adhésion. L'exécutif de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER n'a pas tenu compte de nos courriers, voire en a transformé la teneur.

Le Président souhaite également faire part d'un désaccord concernant la place des délégués du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. Il indique qu'il a toujours considéré que les délégués sont un maillon essentiel de notre chaîne de responsabilité et qu'ils sont les mieux à même de connaître les besoins des électeurs. Monsieur RAVEL remercie le Président de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER d'avoir enfin, mercredi 11 décembre 2024, pris du temps pour accorder un peu de considération aux délégués du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE de sa Communauté de Communes. Il est dommage que la démarche ne serve qu'à faire entériner des décisions unilatérales, sans tenir compte de l'avis déjà émis le 04 octobre 2024 par ces mêmes délégués. Nous sommes obligés de nous retrouver ce soir, puisque Monsieur BEAUD conteste aussi notre décision au prétexte qu'elle n'aurait pas été formalisée par une délibération.

Monsieur BOURY de SAINT PRIVAT DU DRAGON pense que la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER veut démonter tout ce qui a été mis en place par la Communauté de Communes de LAVOUTE et qu'elle fait du chantage.

Monsieur LIVET d'USSON aurait apprécié que le Président de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER se déplace pour exprimer sa position.

Monsieur VICARD de CHASTEL ajoute que nous avons parlé de ces sujets à maintes reprises lorsque ce problème est arrivé. Il n'a pas changé d'avis : la commune de CHASTEL veut rester au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Monsieur RAGEADE de CRONCE expose que la commune a décidé de rester au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Monsieur GARNIER informe le Comité Syndical que le 11 DECEMBRE 2024, Monsieur BEAUD a convoqué les délégués communautaires ainsi que les délégués du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE avec l'ordre du jour suivant :

- Proposition pour les 8 communes,

- Convention pour la collecte de CRONCE, CHASTEL et PINOLS. Le Président BEAUD a demandé aux délégués S.I.C.T.O.M. de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER, de voter contre les propositions du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Monsieur GARNIER indique que la démarche du Président de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER est pleine d'incertitude. Le jour du Conseil Communautaire, la délibération a été modifiée (par exemple, tarif à l'habitant sur la délibération, tarif au foyer sur la convention). Sur un sujet comme celui-ci, il y a besoin de réflexion.

Le Président RAVEL rappelle qu'une convention se fait à 2.

Monsieur GARNIER précise que 3 ou 4 communes des environs de PAULHAGUET ont formellement indiqué qu'elles souhaitent venir au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Monsieur RAVEL précise que les services de la Préfecture ont indiqué qu'il ne s'agit pas d'adhésion, vu que la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER est déjà adhérente, mais d'extension de périmètre.

Le Président demande donc par cette délibération de confirmer vos choix du 04 OCTOBRE 2024.

Après en avoir débattu, A L'UNANIMITE et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical conditionne l'accès aux services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE :

- à une extension du périmètre d'adhésion de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER pour les communes de BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE, SAINT PREJET ARMANDON, VARENNES SAINT HONORAT et SAINT PAL DE SENOIRE,

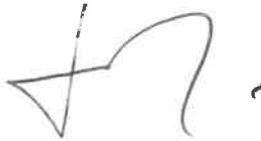
- et au transfert de compétences pour ces mêmes communes.

Il décide également de collecter en régie au 1<sup>er</sup> JANVIER 2025 les communes de CRONCE, CHASTEL et PINOLS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Arrêté le 21 FEVRIER 2025,

Le Président,  
Monsieur Pierre RAVEL



La secrétaire de séance,  
Madame Catherine FROMAGE

